

Zeitschrift:	Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	- (1928)
Heft:	83
 Artikel:	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 5 juin 1928
Autor:	Trembley, Maurice
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-889482

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 5 Juin 1928

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

AU printemps de 1927, alarmé par le dépôt d'un projet de révision du tarif douanier français dont la tendance, démesurément protectionniste, constituait, pour nos exportations en France, une menace de la dernière gravité, le Conseil fédéral décidait d'engager, avec le Gouvernement français, des négociations commerciales et désignait, à cet effet, des délégués et une commission consultative.

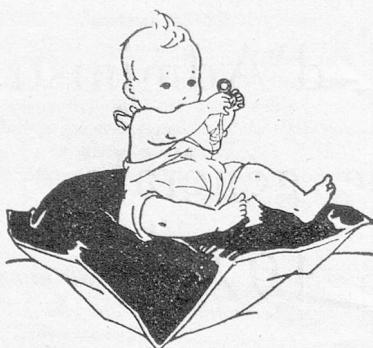
C'est à la veille de l'ouverture de ces négociations que nous avons tenu, l'an dernier, notre assemblée générale. Nous partagions, les uns et les autres, depuis plusieurs semaines, l'inquiétude qui s'était emparée de tous les milieux suisses intéressés au commerce avec la France et nous avions compris, dès la première heure, que les événements imposaient à notre Chambre de Commerce, une tâche à laquelle elle ne pouvait se dérober sans avouer, par là, son imprévoyance ou son impuissance.

Un an a passé et nous voici de nouveau réunis, quelques semaines, à peine, après la conclusion de deux accords provisoires qui ont marqué la fin de la partie tarifaire des négociations commerciales franco-suisses. Notre dernier exercice a donc été tout entier dominé par les préoccupations qu'ont fait naître ces négociations dont aucun de vous n'a ignoré la longueur et les difficultés.

Les bons produits

Nestlé

LAIT CONCENTRÉ SUCRÉ - FARINE LACTÉE



donnent aux enfants
force, santé
et joie de vivre

Littérature et échantillons
SOCIÉTÉ NESTLÉ (FRANCE)
6, Avenue Portalis
PARIS (8^e)

MAJORELLE

MEUBLES & FERRONNERIE D'ART
DÉCORATION INTÉRIEURE

LYON, 28, Rue de la République.

PARIS, 53, Avenue Victor-Emmanuel-III.

NANCY, 20, Rue Saint-Georges.

LILLE, 55, Rue Esquermoise.

Devis, Projets, Documents sur Demande

Le rapport que nous avons à vous soumettre aujourd'hui décevrait sans doute votre attente s'il ne vous apportait, non pas un compte rendu au jour le jour de nos travaux, mais un aperçu du rôle que notre Chambre de Commerce s'est appliquée à jouer, de l'activité qu'elle s'est efforcée de déployer, en marge, pour ainsi dire, des négociations proprement dites et dans les limites de la mission qui, en pareilles circonstances, incombe à une institution comme la nôtre.

Notre rôle, tel que nous l'avons compris, peut être défini en quelques mots : Il devait consister, tout d'abord, à attirer l'attention de nos amis français sur les débouchés de première grandeur dont bénéficie le commerce français sur le marché suisse, à leur montrer, ensuite, les difficultés qu'éprouvent les industries suisses d'exportation à maintenir, sur le marché français, des débouchés modestes et qui loin de constituer une menace pour la production française, vont diminuant, d'année en année. Enfin, à la lueur des considérations qui précèdent, notre rôle était d'éclairer nos amis français sur le danger de fléchissement qui menacerait les exportations françaises en Suisse si, du côté de la France, des barrières nouvelles ou plus élevées, se dressaient devant les exportations suisses en France. Tel a été, réduit à son expression la plus simple, le programme que nous nous étions tracé et que nous n'avons pas cessé de regarder comme la directive de toute notre activité, au cours des mois difficiles que nous avons traversés.

Notre rôle au cours des négociations.

Dès les premiers mois de 1927, dans des études statistiques complètes qui ont paru dans notre *Bulletin mensuel*, accompagnées de graphiques éloquents, nous nous sommes attachés à développer les considérations que nous venons de vous rappeler. Le succès de ces études a dépassé notre attente. Le tirage de notre Bulletin, que nous avions presque doublé, s'est révélé insuffisant à satisfaire la demande. Nous avons dû faire des tirages supplémentaires, en même temps qu'un tirage à part de la première étude sur le commerce franco-suisse qui constituait la fondation de notre thèse.

La presse française, et non pas seulement la presse suisse, a publié de longs extraits de ces études qui ont ainsi fait leur chemin dans beaucoup de milieux français intéressés au commerce avec la Suisse. Des encouragements de source française sont ainsi venus à nous spontanément, des appuis nous ont été assurés, montrant que la justesse de notre cause et la loyauté de nos intentions à l'égard de la France ne demeuraient pas méconnues.

Désireux de seconder notre secrétaire général dans sa tâche et ses responsabilités, qui allaient devenir lourdes, votre Conseil, dès le 7 juin, décidait de former un *Comité spécial des questions douanières*. Il fit appel, dans cette intention, à celles de nos industries exportatrices les plus menacées par les projets de relèvement du tarif français et demanda, à chacune, de désigner un délégué pour la représenter dans ce comité. Nos industries répondirent avec empressement à notre invitation et c'est ainsi qu'un lien plus étroit fut

Notre Comité des questions douanières.

établi entre nos efforts et les industries dans l'intérêt desquelles nous avons fait campagne. Les appuis que cette collaboration nous a valus ont été d'un très grand secours. Sans eux, il nous eut été impossible de combattre avec toute la compétence et l'énergie nécessaires, en faveur d'une compréhension meilleure de la situation lamentable à laquelle un tarif excessif réduirait notre commerce avec la France.

Entre temps, les délégués suisses qui avaient bien voulu accepter l'hospitalité que nous leur avions offerte, établissaient leur quartier général dans nos bureaux.

Entamés le 8 juin 1927, les premiers pourparlers entre la délégation suisse et la délégation française furent interrompus avant la fin du même mois, le Gouvernement français ayant décidé de concentrer ses efforts sur les négociations avec l'Allemagne.

Autorisé par le parlement à procéder par voie de décret, le Gouvernement français concluait avec l'Allemagne, le 17 août, un accord commercial qui fut promulgué le 30 août et entra en vigueur le 6 septembre. Cet accord mettait tous les pays en présence du fait accompli d'un relèvement considérable du tarif minimum français. Seule l'Allemagne, à laquelle il promettait le traitement de la nation la plus favorisée, bénéficiait de droits très sensiblement inférieurs à ceux qui avaient jusqu'alors frappé ses produits à leur entrée en France.

Le nouveau tarif français, découlant de cet accord franco-allemand, opposait, désormais, une infranchissable barrière à presque toutes les catégories essentielles de produits suisses. Une prompte reprise des négociations s'imposait, car seules des concessions françaises importantes pouvaient tirer la Suisse d'une situation devenue intolérable.

Les délégués suisses revinrent à Paris les derniers jours de septembre et les pourparlers reprirent, mais sans faire apparaître, à aucun moment, l'espoir d'un accord. À chaque demande suisse, les négociateurs français opposaient un « non possumus » et faisaient valoir que l'octroi, à l'Allemagne, de la clause de la nation la plus favorisée, leur interdisait d'accorder à la Suisse des allégements de droits qui profiteraient automatiquement à l'Allemagne et lui permettraient de faire, sur le marché français, une concurrence désastreuse aux produits français.

Le 10 octobre, notre Conseil, spécialement réuni, décida de manifester publiquement les craintes que lui inspiraient les difficultés auxquelles se heurtaient nos négociateurs. Il rédigea une délibération dans laquelle, après avoir déploré que les pourparlers, engagés depuis le début de juin, n'aient jusque-là donné aucun résultat appréciable, il émettait le vœu « que les négociations aboutissent à une entente qui permette une prompte reprise des exportations suisses en France, assurant ainsi la continuation de relations amicales

Début
et interruption
des négociations.

Désastreuses
conséquences
de l'accord
franco-allemand.

Reprise
des négociations.

Un vœu
de notre Conseil.

et écartant le danger d'une rupture dont les funestes conséquences seraient incalculables ».

Publiée par toute la presse suisse et par un grand nombre de journaux français, cette note, nous sommes obligés de le reconnaître, n'a eu aucun résultat pratique.

Les délégués suisses avaient quitté Paris et tandis qu'ils attendaient, en Suisse, une réponse à leurs demandes écrites, la presse française publiait des notes rassurantes et d'allure officieuse, affirmant que les pourparlers progressaient normalement. Quant aux communiqués de source suisse, ils constataient que les négociateurs suisses étaient toujours sans nouvelles de leurs collègues français.

Ce silence devait se prolonger plusieurs semaines au cours desquelles, de plus en plus, nous eûmes, quant à nous, le sentiment que seul un appel à l'opinion pouvait réussir à rompre ce silence et à convaincre les négociateurs français de la nécessité de faire, à la Suisse, des concessions pouvant servir de base à un accord.

C'est pourquoi, dans les premiers jours de Novembre, au moment de mettre sous presse notre Bulletin d'Octobre, qui avait été retardé, nous résolûmes d'y publier un appel qui aurait le caractère d'un véritable cri d'alarme. De la façon la plus nette, nous avons crié très haut, que « si la France avait résolu de contraindre la Suisse à une guerre de tarifs, elle n'aurait pas pu recourir à une méthode plus sûre que celle qu'elle paraissait résolue à poursuivre ».

Les journaux de toute la Suisse reproduisirent et commentèrent ce « cri d'alarme ». En peu de jours, il devint manifeste que si le Conseil fédéral perdait patience et se résignait à dénoncer la Convention de Commerce franco-suisse, il serait soutenu par l'unanimité de l'opinion suisse. Bientôt la presse française reproduisait des extraits de notre appel et commentait l'état de l'opinion en Suisse, mais à Berne, dans l'avant-dernière semaine de Novembre, on attendait toujours une réponse de Paris aux demandes formulées par les délégués suisses au milieu d'Octobre.

Le vendredi 25 Novembre, le Conseil fédéral reconnut la nécessité de dénoncer la convention de commerce et décida que le document officiel, portant notification de la dénonciation, serait soumis à son approbation définitive, le mardi 29 Novembre.

La nouvelle de cette décision fut aussitôt connue à Paris et le lundi matin 28 Novembre, le Conseil des Ministres, saisi de la situation, décidait d'envoyer sur le champ, à Berne, deux délégués chargés d'apporter, au Gouvernement fédéral, des propositions précises comportant une liste des concessions que le Gouvernement français, dans un désir de conciliation, était prêt à faire à la Suisse.

A la fin de la même semaine, les deux délégués français étaient reçus à Berne. C'était le commencement de Décembre. Vous connaissez la suite :

Nouvelle suspension
des négociations.

Notre cri
d'alarme.

Détermination
du Conseil Fédéral.

Heureux
changement
d'attitude
de la France.

Laborieusement poursuivies à Berne, Genève et Paris les négociations aboutirent à un accord, signé le 21 Janvier 1928 puis à un second accord signé le 11 Mars.

Telle est, Messieurs, dans ses grandes lignes, la chronologie des négociations commerciales franco-suisses et tel fut, parallèlement, l'enchaînement des efforts que nous avons faits, en marge de ces négociations, pour défendre la cause de nos industries suisses.

Il nous a semblé, quant à nous, qu'en éclairant d'abord l'opinion et en osant ensuite, au moment critique et décisif, tenir un langage énergique, notre Chambre de Commerce s'est utilement acquittée de la tâche qui lui incombait. Et nous avons la satisfaction de pouvoir ajouter que nous n'avons pas été seuls de cet avis. De nombreuses lettres et des articles de journaux plus nombreux encore, nous ont apporté des témoignages nettement approbatifs auxquels il n'est que naturel que nous ayons été sensibles. Nous ne pouvons ni reproduire, ni même énumérer tous ces témoignages. Mais il en est un auquel vous allez comprendre que nous attachions une importance toute particulière.

M. Schulthess, Président de la Confédération et chef du Département fédéral de l'Economie publique, nous a fait l'honneur de nous adresser une lettre dont voici le principal passage :

« Après huit mois de pourparlers laborieux, les négociations commerciales avec la France ont enfin abouti à l'établissement d'un régime douanier qui, s'il n'est pas en tous points satisfaisant, assure du moins aux échanges entre les deux pays, la stabilité indispensable au maintien et au développement des relations économiques.

« Cette œuvre menée à bonne fin par nos négociateurs, à l'activité desquels le Conseil fédéral s'est plu à rendre hommage, il nous reste le très agréable devoir d'exprimer notre reconnaissance envers ceux qui, à l'étranger, ont facilité la tâche de notre délégation. Nous voulons parler ici, en tout premier lieu, des organes dirigeants de la Chambre de Commerce suisse à Paris. Ils se sont efforcés, aussi bien par leurs relations personnelles ou d'affaires que par la voie de leur Bulletin, de mieux faire comprendre la lourde tâche qui incombait à nos négociateurs. Ils se sont appliqués à augmenter leur documentation et à leur fournir des indications utiles. La Chambre de Commerce a eu la grande amabilité de mettre à la disposition de nos négociateurs des locaux vastes et spacieux, qui ont permis à la délégation de se réunir et de travailler dans les meilleures conditions et à son secrétariat d'assurer une prompre expédition des affaires.

« Pour toutes ces raisons, nous tenons à vous exprimer nos vifs remerciements. »

Vous comprenez, Messieurs, que votre Conseil ait attaché un très grand prix à cette lettre. Le témoignage que nous rend Monsieur le Président de la Confédération est la meilleure récompense de nos efforts, en même temps que le plus précieux encouragement à les poursuivre sans relâche.

Témoignages
approbateurs
de nos efforts.

Lettre
du Président
de la
Confédération.

En exprimant notre reconnaissance à M. le Président de la Confédération, nous ne pouvions laisser passer cette occasion de lui dire que nous avons hautement apprécié le contact qui s'est établi entre notre Chambre de Commerce et les délégués suisses, représentants officiels du Gouvernement fédéral.

Il est certainement impossible, à qui n'a pas été témoin du travail que comportent de semblables négociations, de se rendre compte de l'immensité et de la complexité du labeur qu'il représente. Chaque position d'un tarif douanier a son histoire propre, histoire qui embrasse des données techniques, commerciales et statistiques, lesquelles jouent leur rôle, tour à tour, dans la discussion du montant du droit afférant à cette position. La compétence d'un négociateur est conditionnée par l'assimilation de tous ces éléments. Elle est faite de la somme totale des circonstances particulières à chaque position. On voit donc tout ce que représente le mot « compétence » lorsque les négociations portent sur plusieurs centaines de positions et nous n'étonnerons certainement personne en disant que la compétence de nos négociateurs en même temps que leur puissance de travail ont été l'objet de notre constante admiration.

Au total, les délégués suisses ont passé un peu plus de trois mois dans nos bureaux. Les relations que ce voisinage a développées ne nous ont pas seulement laissé le plus agréable souvenir, elles ont considérablement enrichi notre expérience. Notre secrétariat général a beaucoup appris à l'école de nos négociateurs et si, dans la suite de ses efforts, notre Chambre de Commerce réussit à se rendre plus utile encore que par le passé, c'est à leur exemple qu'elle en sera, dans une grande mesure, redéivable.

Quant aux résultats des négociations, si pour employer l'expression même dont s'est servi Monsieur le Président de la Confédération, « ils ne sont pas en tous points satisfaisants », il ne faut pas oublier que sans la patience, le labeur et la compétence de nos négociateurs, ces résultats auraient bien pu n'être satisfaisants sur aucun point. De nouveaux efforts deviendront sans doute nécessaires dans un avenir encore indéterminé, mais à chaque jour suffit sa peine. Tout en souhaitant que de nouveaux progrès puissent être réalisés quelque jour, efforçons-nous de voir les meilleurs côtés de la situation présente et félicitons-nous d'être sortis d'une longue période d'incertitudes.

Lorsque, divisés par des questions d'intérêt, deux amis se sont, pendant un temps, regardés comme des adversaires, leur amitié accueille, avec soulagement, l'instant où — leur différend réglé — ils peuvent enfin, en se serrant la main, oublier l'aigreur passagère de leurs discussions. L'un et l'autre paraît, alors, moins préoccupé de continuer à défendre son attitude passée que de chercher à excuser celle de son antagoniste.

C'est à un sentiment de même nature que nous voudrions, aujourd'hui, donner libre cours. Après avoir rappelé la lenteur des négociations et la longue intransigeance des négociateurs français, nous nous reprocherions de ne pas reconnaître ici que cette lenteur et cette intransigeance n'ont été, à aucun moment, ni dictés par un parti-pris personnel des négociateurs français eux-

Le labeur
de nos négociateurs.

Le résultat
des négociations.

La position
des négociateurs
français.

LES BONS HOTELS



Ouvert en Juin 1927

HOTEL ASTOR, Paris

11, rue d'Astorg

(près de la Madeleine et des Champs-Elysées)

Le Home, dans un cadre élégant
200 Chambres. — 200 Salles de bains.

Situation tranquille et centrale.

Adr. Télég.: Télastor-3-Paris - Direct.: Alb. DURISCH



GENÈVE CARLTON PARC HOTEL

NOUVELLEMENT INAUGURÉ -- DERNIER CONFORT -- APPARTEMENTS PRIVÉS AVEC BAISNS -- TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES -- AU MILIEU D'UN VASTE PARC -- TROIS TENNIS -- GARAGE-BOXES -- VUE ADMIRABLE SUR LAC ET MONT-BLANC -- LIEU DE SÉJOUR IDÉAL -- PROSPECTUS A DISPOSITION.

HOTEL COMMODORE

12, Boulevard Haussmann

en plein cœur de Paris

"TOUT PREMIER ORDRE"

NOUVELLE ADMINISTRATION

NOUVELLE DIRECTION

Prix raisonnables et fixes
250 Chambres, toutes avec bain

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : COMMODOC - PARIS - 108

DIRECTEUR GÉNÉRAL : J.-C. HUBERT

Hôtel

GENEVE Métropole et National

En bordure de la riante Promenade du Lac
Cuisine renommée

Confort de premier ordre

LYON Gare Perrache HOTEL BRISTOL

150 chambres avec eau courante, 50 bains
Prix Modérés J.-O. GIRARD, propr.

ELYSÉES PALACE HOTEL

12, RUE DE MARIGNAN

(CHAMPS-ÉLYSÉES)

PARIS

TELEGR.: ELYPALOTEL

MAISON DE FAMILLES

PARIS HOTEL ST-PETERSBOURG

33 & 35, rue de Caumartin

Près de l'Opéra & de la Madeleine

140 Chambres avec Eau Courante. — 50 Bains

Prix Modérés. Ad. Télég.: Peterotel - 96 - Paris

Propriétaires : J. HAUCKY & F. ATTENHOFER

Même Maison : Hôtel des Balances & Bellevue, LUCERNE (Suisse)

HOTELS St JAMES & D'ALBANY

24, rue Saint-Honoré et 202, rue de Rivoli, Paris

300 chambres, 150 salles de bains. Téléphone du réseau et eau courante dans toutes les chambres

Situation centrale. Vue splendide sur les Tuilleries

Leur jardin privé rend les Hôtels St-James et d'Albany uniques à Paris par leur grande tranquillité

Tél. : Opéra 02-30 à 02-37. Inter 12-66. — Adr. Tél. : Jamalbany 111 - Paris.

A. LERCHE, propriétaire

PARIS G^d HOTEL DU PAVILLON

36, rue de l'Echiquier. — 50 mètres des Grands Boulevards

200 Chambres. — 80 Salles de Bains

Le plus confortable au minimum de prix

mêmes, ni inspirés par un sentiment quelconque d'inimitié à l'égard de la Suisse. Nous avons le devoir de reconnaître que, jusqu'au moment où le Conseil des ministres — comprenant la gravité de la situation et obéissant à des considérations d'ordre supérieur — facilita l'élaboration d'un programme de concessions, les négociateurs français, retenus à la fois par les conditions octroyées à l'Allemagne et par les exigences protectionnistes impérieuses de certains groupements français, n'étaient pas maîtres d'accorder, à la Suisse, des allègements tarifaires de nature à faciliter et hâter une entente.

Après la conclusion des accords, au moment d'obtenir du parlement leur ratification et se trouvant appelé à justifier quelques-unes des concessions faites à la Suisse — sur le chapitre de la broderie notamment — le chef des négociateurs français, parlant en qualité de Commissaire du Gouvernement, défendit ces concessions à la tribune de la Chambre des députés, avec une fermeté qui n'était pas sans courage et à laquelle nous aurions mauvaise grâce de ne pas rendre hommage. Il est entendu que nous eussions souhaité, quant à nous, que ces concessions fussent plus importantes et plus étendues, mais, en raison des conceptions qui règnent dans certaines industries françaises, les concessions qui nous ont été faites représentaient, en l'espèce, le maximum de ce qu'un négociateur français pouvait faire accepter par le parlement. A la veille des élections générales, il y avait un mérite réel à défendre ces concessions comme elles l'ont été. Voilà ce que nous avions à cœur de dire aujourd'hui, heureux de prouver à nos amis français que si nous ne pouvons pas ne pas défendre, avec toute l'énergie dont nous sommes capables, les intérêts de l'industrie et du commerce suisses, nous savons reconnaître les difficultés que rencontrent, du côté français, ceux qui ont à tenir compte d'exigences opposées aux intérêts suisses.

Une intervention
méritoire
du chef
des négociateurs
français.

La cause que nous avons défendue et la manière dont nous l'avons défendue, ne pouvait pas rencontrer partout un accueil favorable et nous n'avons jamais compté qu'elles seraient unanimement approuvées, mais il nous a été très agréable de constater que les plaidoyers répandus par notre Bulletin mensuel et les craintes que nous avons manifestées quant à l'avenir des relations commerciales franco-suisses, ont provoqué, dans les milieux français les plus divers, des témoignages de sympathie dont le nombre et la qualité ont beaucoup dépassé notre attente. De nombreuses visites, des lettres plus nombreuses encore et quantité d'articles de journaux ou revues, nous ont tout naturellement amenés à établir avec des chambres de commerce, des groupements économiques, des industriels, commerçants, viticulteurs et négociants français — sans parler des milieux parlementaires — des relations dont beaucoup ont revêtu un caractère durable qui en double à nos yeux la valeur.

Nos relations
en France.

Que tous ceux de nos fidèles amis français qui ont compris et partagé nos alarmes veuillent bien trouver ici l'expression de toute notre gratitude. Ils savent que le maintien, entre nos deux pays, de relations tout à la fois amicales et profitables a toujours été et ne cessera jamais d'être notre préoccupation suprême.

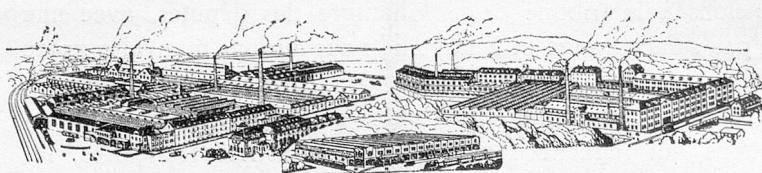
COMPTOIR D'ESCOMPTE DE GENÈVE

Etablissement de Banque suisse fondé en 1855

Capital et Réserves : frs 53.000.000

Genève. — Bâle. — Lausanne. — Zurich. — Fribourg
Neuchâtel. — Leysin. — Vevey

TRÉFILERIES RÉUNIES S.-A. BIENNE (Suisse)



FERS et ACIERS ÉTIRÉS DE PRÉCISION, en tous profils, pour Construction
Vis et Décolletages, ARBRES DE TRANSMISSIONS
FERS et ACIERS (Feuillard) laminés à froid

Si vous avez besoin d'une Banque Suisse, adressez-vous pour toutes vos opérations de banque à la

BANQUE POPULAIRE SUISSE

QUI VOUS OFFRE DES CONDITIONS PARTICULIÈREMENT AVANTAGEUSES POUR

*le Placement de capitaux, la Réception de dépôts d'argent,
l'ouverture de crédits commerciaux, l'escompte d'effets
l'Octroi de crédits documentaires, la Transmission d'Ordres, de Devises et de Bourse,
et pour toutes autres affaires de banque.*

Administration centrale à BERNE. — Sièges à : Aarburg, Altstetten, Amriswil, Bâle, Berne, Biel, Les Breuleux, Brougg, Bulle, Châtel-Saint-Denis, Delémont, Dietikon, Domdidier, Emmenbrucke, Estavayer-le-Lac, Fribourg, Genève, Glaris, Kreuzlingen, Kriens, Kusnacht, Lausanne, Lucerne, Locarno, Meilen, Mendrisio, Montreux, Moutier, Morat, Payerne, Porrentruy, Reconvilier, Romont, Saignelégier, Saint-Gall, Saint-Imier, Saint-Moritz, Schaffhouse, Soleure, Tavannes, Thalévil, Tramelan, Uster, Villargiroud, Waedenswil, Weinfelden, Wetzikon, Wil, Winterthour, Zermatt, Zurich, ainsi que 14 autres agences.

Capital social et Réserves : 140.000.000 de Francs.

Société Anonyme LEU & C^{ie}, ZURICH

Maison de Banque fondée en 1755

CAPITAL : FR. 40.000.000

Toutes Opérations de Banque

ORDRES DE BOURSE. — ACHAT ET VENTE DE TITRES. — PLACEMENT DE CAPITAUX.
GÉRANCE DE FORTUNES
Location de Coffres-Forts

Du côté de la Suisse, les événements de l'année 1927 ont contribué à consolider et donner une plus grande ampleur à toutes nos relations. Les heures difficiles donnent, à ceux qui les traversent ensemble, le désir de rendre plus fréquentes leurs relations et plus intime leur collaboration. Nous avons déjà dit combien nous devions nous réjouir de rapports confiants et suivis que les circonstances nous ont permis de développer avec la délégation suisse et par eux avec le Département fédéral de l'Economie publique. Mais nous avons resserré d'autres liens encore : les menaces qui, durant ces mois difficiles ont pesé sur nos industries exportatrices, ont contribué à rendre plus étroites nos relations avec le *Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie*. Les événements nous auraient appris — si nous l'avions ignoré — combien est nécessaire et utile à notre propre activité, un contact direct et constant avec une institution fondée, comme la nôtre, sur l'initiative privée. Comme notre Chambre de Commerce, *l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie* est une émanation directe des besoins et aspirations de nos industriels et commerçants. Comme le *Vorort* de cette grande Union, nous sommes et devons rester les mandataires de tous ceux qui, ayant mis en nous leur confiance, comptent que notre activité, en toute circonstance, cherchera son inspiration et ses directives dans la connaissance approfondie de leurs intérêts.

Nos relations en Suisse.

Le 8 juillet 1927, nous avons assisté à la fusion qui se préparait depuis quelque temps, entre le *Bureau officiel de Zurich pour la vente et l'achat de marchandises*, l'*Office central suisse des Expositions* et le *Bureau industriel suisse de Lausanne*. Désormais, ces trois institutions n'en font plus qu'une, sous le nom d'*Office suisse d'Expansion commerciale* (O.S.E.C.), avec bureaux à Zürich et à Lausanne. Les excellentes relations que nous entretenions avec les anciens bureaux, n'ont pu que se développer grâce à cette fusion que nous avions nous-mêmes appelée de nos vœux. En supprimant les activités qui faisaient double emploi, en répartissant judicieusement les attributions de ses divers services, en coordonnant et harmonisant les éléments des tâches complexes qui lui incombent, la nouvelle organisation n'a pas seulement simplifié et rendu plus efficaces ses propres méthodes de travail, elle a encore facilité le développement de ses relations avec tous ceux qui, en Suisse ou à l'étranger, sont intéressés à notre expansion commerciale.

L'Office suisse d'expansion économique.

Indiquons ici, en passant, que notre collaboration étroite avec le Gouvernement et l'O.S.E.C. a déjà donné des résultats heureux et sur d'autres terrains encore que sur celui des difficultés douanières. L'O.S.E.C. continue à confier à notre Section de Lyon l'installation d'un bureau officiel suisse de renseignements, à la Foire de Lyon. Cette année, nous avons pu donner plus d'importance à cette installation en occupant un pavillon deux fois plus grand que celui de l'an dernier. Le secrétaire de notre section de Lyon avec l'appui du président et de plusieurs membres de cette section, a su donner à ce bureau suisse un cachet d'élégance et de bon ton qui a beaucoup contribué à son succès.

Foire de Lyon.

Avec la *Chambre suisse de l'Horlogerie*, nos anciennes et intimes relations pouvaient difficilement devenir meilleures que par le passé; c'est une

Autres relations en Suisse

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social à WINTERTHUR (Suisse)

Fondée en 1875

Etablie en France en 1876

Accidents de toute nature
Responsabilité civile -- Vol -- Cautionnement

CAPITAL SOCIAL : 15.000.000

CAPITAL VERSÉ : 9.000.000

Primes en 1927, francs suisses..... 60.232.567
(soit plus de 295.000.000 en monnaie française)

Fonds placés, banques, etc., à la fin de 1927, plus de 98 millions (francs suisses),
soit environ 480 millions exprimés en monnaie française

*Succursale française : 57, Boulevard Malesherbes, PARIS
(EN L'HOTEL DE LA SOCIÉTÉ)*

MONTRES
Longines

Elégantes et Précises

SE TROUVENT
DANS TOUTES LES BONNES MAISONS
D'HORLOGERIE ET DE BIJOUTERIE

Demandez le Prix Courant illustré

longue intimité que chaque année resserre davantage et qui continue à porter ses fruits.

Avec la plupart des *Chambres de Commerce cantonales*, avec la *Société suisse des Constructeurs de Machines*, avec les trois groupements de Saint-Gall : *Kaufmannicher Directorium*, *l'Union des Exportateurs de Broderies* et *l'Industrie-Verein*, nos rapports, jusque-là intermittents, ont pris une ampleur et une régularité qui facilitent grandement notre activité et nous aident à servir plus intelligemment les intérêts de tous nos exportateurs.

Avec nos sections de Lyon et de Marseille, une collaboration utile continue à se développer. Leur effectif a grandi, multipliant ainsi les bonnes volontés qui se joignent à nos efforts et multipliant, en même temps, les occasions que nous avons de rendre service à ceux qui veulent bien établir et maintenir leur contact avec notre institution.

Nos Sections.

L'activité que nous avons déployée à l'occasion des négociations commerciales ne nous a pas fait négliger d'autres questions qui, dans d'autres domaines, sollicitaient notre attention.

Les autres champs de notre activité.

La question des prorogations de loyers, la question des cartes d'identité, une grande variété de questions fiscales, nous ont fourni l'occasion de faire bénéficier nos membres des études auxquelles nous nous sommes livrés dans leur intérêt.

Dans de nombreux cas, nous avons pu mettre en rapport des maisons suisses avec de bons représentants en France ou des maisons françaises avec de bons représentants en Suisse.

Divers cas de recouvrements difficultueux nous ont occupés, dans la majorité desquels notre intervention a été couronnée de succès, à la grande satisfaction des créanciers.

Mais il est une question d'importance capitale pour l'amitié franco-suisse qui, sans nous avoir occupés, nous a vivement préoccupés. Nous voulons parler de la question de la ratification par la France de la convention franco-suisse d'arbitrage dans le différend relatif aux zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex.

Le différend des zones franches.

Si nous n'avons pas eu à nous en occuper, c'est que nous avons toujours considéré que cette question n'était pas de notre ressort, mais du ressort et de la compétence exclusive de la Légation. Elle ne nous a pas, pour cela, moins préoccupés et si nous y faisons allusion aujourd'hui, Monsieur le Ministre, c'est que nous avons à cœur de vous remercier au nom de notre Chambre de Commerce, des efforts incessants que vous avez faits, dans ce domaine délicat, aux fins d'obtenir du Gouvernement français qu'il hâtât, le plus possible, la ratification par le Sénat. A nos remerciements nous vous demandons la permission d'ajouter nos félicitations. Comment, en effet, tous ceux qui suivent votre activité et vos préoccupations ne vous féliciteraient-ils

PAUL CAPIT

TRANSPORTS INTERNATIONAUX ET AGENCE EN DOUANE

SIÈGE ET MAGASINS : St-LOUIS, près Bâle (Haut-Rhin) — TÉLÉPHONE 79
où doivent être adressées toutes les demandes

MAISONS à :

BALE 13 (Suisse) — LAUTERBOURG (Ht-Rhin)
— WERT et BERG (Pfalz) — ECOUVIEZ
(Meuse), téléph. n° 2° — LAMORTEAU, ATHUS
(Belgique) — LONGWY (Meurthe-et-Moselle) —
PALMRAIN, KEHL, WINTERSDORF (Baden)
— STRASBOURG, 4, rue du Vieux-Marché-aux-
Vins, téléph. n° 64-29.

AGENCES à :

BUCHS-St-GALLEN (Suisse) — DELLE — GIVET
(Ardennes) — SIERK et THIONVILLE (Moselle)
— JEUMONT, BLANC-MISSERON (Nord) —
MULHOUSE, COLMAR (Haut-Rhin) — BREISACH
et NEUENBURG (Baden).

PERRIN & C^{ie}

20-22, RUE BECCARIA, PARIS

TÉLÉPHONE : DIDEROT 32-61 & 32-62

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DÉMÉNAPER-PARIS

TRANSPORTS
INTERNATIONAUX

AGENTS EN DOUANE

DÉMÉNAGEMENTS
POUR TOUS PAYS

DÉMÉNAGEUSES
& CADRES CAPITONNÉS
CAMIONS AUTOS
AVEC REMORQUES
VASTES GARDE-MEUBLES
MODERNES

CORRESPONDANTS DANS TOUTES
LES PRINCIPALES VILLES DU MONDE

Téléphone : 33-28

Adresse Télégr. : Gérico

TRANSPORTS INTERNATIONAUX
Maritimes et Terrestres
TRANSIT PORTEFAITAGE

Joseph GEHRIG & C^{ie}

Successeurs de la Maison
A. Natural, Le Coultr^e & C^{ie} (France) S. A.

7, RUE BEL-AIR, MARSEILLE

Agents à PARIS, LYON, STRASBOURG, ALGER,
ANVERS, BRUXELLES, LONDRES, NEW-YORK,
GENÈVE. BALE.

Correspondants aux Frontières
et Principales Villes de l'Etranger

PRIX A FORFAIT RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Société de Banque et de Finance S. A.

15, RUE DU GÉNÉRAL-DUFOUR
GENÈVE

Toutes opérations de Banque et de Bourse
aux meilleures conditions
Paiements de tous coupons

GESTION DE FORTUNES

TÉLÉPHONE : Stand 0.183 (5 lignes) ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
Sobanfi-Geneve

LE SUD-OUEST ÉCONOMIQUE

6, Place Saint-Christoly — BORDEAUX

ORGANE DE PROPAGANDE ÉCONOMIQUE, DE DOCUMENTATION ET DE DÉFENSE
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'AGRICULTURE
DES 21 DÉPARTEMENTS DU SUD-OUEST DE LA FRANCE

La plus importante revue régionale française

La plus répandue en France, aux Colonies et à l'Etranger

Publicité de choix appréciée par toutes les grandes entreprises

pas d'être enfin délivré d'une question qui, pendant trop d'années, a été, pour vous, une source continue de soucis et d'angoisse?

Nous saisissons cette occasion de vous dire, une fois de plus, combien la Chambre de Commerce suisse en France vous est reconnaissante de l'appui et des encouragements qu'elle trouve toujours auprès de vous comme auprès de vos collaborateurs, au premier rang desquels vous nous permettrez de nommer M. Robert Jouvet, secrétaire de légation, avec lequel notre Chambre de Commerce a la grande satisfaction de voir se développer des rapports qui ont toujours été les plus cordiaux et deviennent, de semaine en semaine, plus fréquents et plus étroits.

Relations
avec
notre Légation.

Messieurs,

Certains propos qui nous ont été rapportés, montrent que quelques personnes, paraît-il, se seraient demandé à quoi notre Chambre de Commerce va occuper son temps, maintenant que les négociations commerciales ont pris fin. Sans trop nous alarmer de cette remarque, il est peut-être utile de faire connaître notre sentiment.

Evolution
et expansion
de notre activité.

Remarquons d'abord que notre Chambre de Commerce eut été tout à fait incapable de rendre les services qu'elle a rendus, au cours des négociations, si elle n'avait été fondée qu'à l'occasion de ces négociations. C'est parce qu'elle avait derrière elle, neuf ans d'existence, neuf ans de patiente préparation, neuf ans au cours desquels son secrétariat général s'est appliqué à étendre ses relations, à enrichir sa documentation, à connaître les besoins, les aspirations, les difficultés de nos exportateurs, à rassembler, étudier et coordonner tous les éléments des relations commerciales franco-suisses, c'est grâce à ce long apprentissage que notre Chambre de Commerce s'est trouvée prête, à l'heure où il s'est agi, pour elle, de jouer le rôle qu'elle a joué.

S'il est exact, en thèse générale, que c'est la fonction qui crée l'organe, on nous permettra, tout de même, de penser que les fondateurs de notre Chambre de Commerce ont été heureusement inspirés en créant l'organe en vue de la fonction.

Ce qui a été vrai, dans le passé, demeure vrai pour l'avenir, et comme il n'est pas improbable que nous assisterons, un jour ou l'autre, à d'autres négociations, il est sage de nous y préparer dès maintenant en mettant à profit les enseignements pratiques que nous n'avons pas négligé de recueillir au cours de notre récente activité.

Mais, en attendant une nouvelle expérience du même genre, nous constatons que celle dont nous sortons, nous fournit et continuera à nous fournir, pendant un temps assez long, toutes sortes d'occasions d'occuper très activement et très utilement nos divers services.

Les tarifs résultant des récents accords se révèlent d'une application difficile. Les accords franco-allemand, franco-belge, franco-italien, franco-autrichien et autres, sont interdépendants sur de nombreuses positions, et les

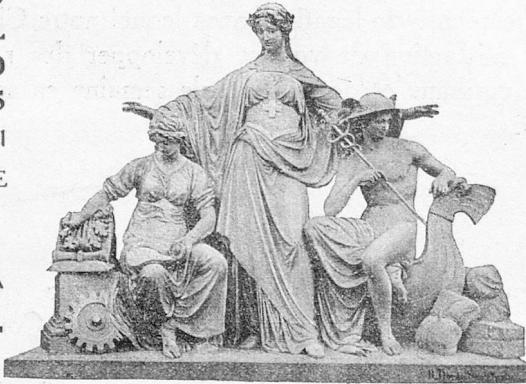
L'application
des accords
et des tarifs.

L'Helvétia

Compagnie Suisse d'Assurances contre l'Incendie

Sté ANONYME AU
CAPITAL SOCIAL
DE 10.000.000
FRANCS SUISSES
FONDÉE EN 1861
OPÉRANT EN FRANCE
DEPUIS 1876

SIÈGE SOCIAL A
SAINT-GALL
(SUISSE)



GARANTIES TOTALES

AU 31 DÉCEMBRE 1926

Fr. Suisses 21.179.923,52

SINISTRES RÉGLÉS

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1926

Francs Suisses 214.394.000

DIRECTION POUR LA FRANCE

en son immeuble : **8 bis, rue de Châteaudun, PARIS (9^e)**

DIRECTEUR : M. G. A. SCHELLING

La direction de L'Helvétia-Incendie et ses agences se mettent à la disposition des Suisses résidant en France pour la vérification gratuite de leurs polices et l'étude de leurs risques.

PRINCIPALES AGENCES GÉNÉRALES

MM. :
MARSEILLE : Maurice ROUSSET, 1, place Sadi-Carnot.
MARSEILLE : G. de CHAMBURE, 71, rue Cannebière.
NICE : Michel BOVIS, 15, avenue de la Victoire.
CANNES : A. TAFFE, 3, rue St-Honoré.
 **: C. MONNAYES, 42, rue d'Alger.
NIMES : F. VALENTIN, 22, rue Balore.
ALAIS : R. MERCOIRET, 16, boulevard Louis-Blanc.
MONTPELLIER : H. COQUINET, 6, rue Eugène-Lisbonne.
NARBONNE : Joseph MARTIN, 22, rue BERNE-LA-GARDE, 5, rue Sainte-Lunes.
TOULOUSE : DE PINDRAY & DE Pantaléon.
MILLAU : E. GUIBERT & Fils, 28, bd de la République.
TARBES : Joseph MOULES, 4, rue de la Verrerie.
PAU : Paul NANCY, rue Duboué.
BAYONNE : Edouard SAINT-PÉ, 7, place Notre-Dame.
BORDEAUX : Georges POURQUEY, 46, allées de Tourny.
LIMOGES : AUBRY, 2, place Etienne-Pinchaud.
NIORT : Gaston-Louis FOURNIER, 9, rue Paul-Bert.
NANTES : LEMAUFF & COTTEUX, rue J.-J.-Rousseau.
QUIMPER : Jean CARADEC, 9, rue des Régulaires.
BREST : Richard REUTLINGER, 30, rue Voltaire.**

MM. :
SAINT-MALO : FRANKY-FARJON, 19, rue Le Pomelie.
RENNES : Maurice SAILLARD, 22, rue Lanjuinais.
CAEN : Joseph HAMARD, 26, rue Saint-Jean.
TOURS : A. PILORGET, 89, rue Lakanal.
LE HAVRE : DUBOIS, 105, bd de Strasbourg.
LE HAVRE : KABLE & LOUVEL, 97, boulevard de Strasbourg.
ROUEN : Paul JANSEN, 3, rue d'Ecosse.
AMIENS : Fernand BISSIERE, 39, rue de Metz.
ARRAS : L. DORANGE, rue de Douai, Blangy-lez-Arras.
BOULOGNE-SUR-MER : MARONIEZ & DETUNIQ, 61, boulevard de Clocheyville.
CALAIS : L. DRIN, 79, rue Descartes.
DUNKERQUE : STERCKMANN & GEERAERT, 12, rue Faulconnier.
BÉTHUNE : Raphaël LIÉGEOIS, 46, boulevard Thiers.
ROUBAIX : EECKMAN & TETTELIN, 94, rue de la Gare.
ST-QUENTIN : Félix HANON, 16, rue d'Alsace.
SOISSONS : J. DE FAY, 8, bd Pasteur.
REIMS : Marcel DEMOULIN, 6, rue Jean-Jacques-Rousseau.
NANCY : P. SAVELLI de GUIDO, 8, rue Lafayette.
SEDAN : Paul JOLIOT, villa Turenne, boulevard du Grand-Jardin.
METZ : Edouard STAUDT, 12, rue du Change.

MM. :
STRASBOURG : STARCK & ANTHON, 27, boulevard de Nancy.
MULHOUSE : Edouard DOLL & Cie, 20 bis, rue de la Sinne.
BELFORT : Marcel LÉVY, 2, rue Emile-Zola.
MONTBÉLIARD : Georges DÜROST, à Sainte-Suzanne.
BESANÇON : Paul GRAIZELY, 27, rue Mégevaud.
ARC-SENAIS : Louis JORIN.
ANNECY : FOURNIER, av. de Chevènes.
CHAMBERY : TERRIER & DANTRAIGUES, 11, bd de la Colonne.
GRENOBLE : Paul MICHOUD, 24, rue Lafayette.
GAP : Marius BRISSAC, 49, rue Carnot.
LYON : GAGNIEUR & CHAVANE, 18, rue du Bât-d'Argent.
ST-ÉTIENNE : SERRES & BORDES, 17, rue Brossard.
THIERS : J. DUROGNON, 15, rue de Lyon.
VICHY : MOREL Fils, 30, rue de l'Etablissement.
MONTLUÇON : E. VERGNAUD, 3, rue Chantoiseau.
CLERMONT-FERRAND : Jean AMIOT, 1, rue Montlosier.
ALGER : René KOHLER, 46, rue d'Isly.
ORAN : BLAZY Frères, 5, rue Jean-Richepin.
BONE : E. MIELLE, 11, r. du Capitaine-Génova.
CASABLANCA : UNION D'ENTREPRISES MAROCAINES, 62, avenue de la Marine.

règlements d'application n'étant pas toujours au point, il arrive, nous assure-ton, que les inspecteurs des douanes les plus experts ont quelque peine à dégager leur vraie doctrine des cinq ou six tarifs dont la comparaison est indispensable. Notre secrétariat général est donc très souvent appelée à guider les exportateurs ou importateurs, dans la détermination des positions et des droits qui les intéressent.

D'autre part, nous nous sommes donné pour tâche d'étudier les conséquences pratiques des droits nouveaux, partout où leur répercussion nous paraît appelée à se faire sentir, favorablement ou défavorablement, sur le mouvement des exportations suisses à destination de la France.

C'est là un travail dont les enseignements ne se dégageront qu'à la longue, mais il nous a paru nécessaire de l'organiser dès maintenant. A cet effet, nous avons commencé à interroger et continuerons à interroger, périodiquement, nos exportateurs suisses. D'ores et déjà, les premières réponses reçues nous ont montré qu'en poursuivant méthodiquement cette enquête, il s'en dégagera peu à peu, pour nous, comme pour les intéressés, tout un ensemble de conclusions pratiques qui seront autant de directives pour l'avenir.

Ce travail particulier comporte, on le voit, l'établissement d'un contact constant et régulier avec les maisons suisses intéressées au commerce avec la France. Il est facile d'entrevoir, dès maintenant, qu'il occupera beaucoup de temps, mais ce sera du temps bien employé.

Tout en nous y livrant, nous nous appliquerons à dresser les répercussions des nouveaux droits sur la marche des industries françaises. Il est difficile de prévoir, dès aujourd'hui, dans quel sens et quelle mesure l'incidence de protection que représentent les nouveaux droits ainsi que l'incidence des indices du coût de l'existence, affecteront la prospérité de telle ou telle industrie. Mais il y a là un champ d'observation intéressant et dont les conclusions, à mesure qu'elles se dégageront, pourraient n'être pas dépourvues de signification.

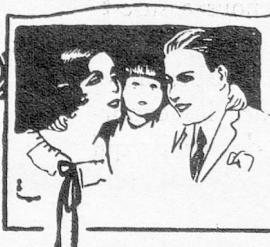
Ces quelques exemples de notre activité, présente et future, suffiront pensons-nous, à rassurer ceux de nos membres qui s'imaginaient que notre secrétariat général est sevré de travail depuis la conclusion des négociations.

Nous disions l'an dernier que notre institution loin d'être un corps inerte est un organisme vivant. Nous pouvons ajouter aujourd'hui que cet organisme ne peut ni ne doit se fixer dans une forme immuable. Son activité ne peut pas être une fois pour toutes circonscrite. Les préoccupations nouvelles que lui apportent les événements, lui créent de nouvelles tâches. Elle est dans un perpétuel devenir et c'est précisément en s'adaptant aux circonstances qu'elle se rend utile et justifie sa raison d'être.

Arrivés au terme de ce rapport, il nous reste à vous indiquer, comme chaque année, dans quelles proportions le nombre de nos membres s'est accru et à vous entretenir de notre situation financière.

Les répercussions
des droits
nouveaux

L'avenir
de notre Chambre
de Commerce.



La santé, c'est tout

L'alimentation, source de toutes les forces, est le premier élément d'une bonne santé. Plus les aliments sont riches en substances nutritives, plus ils augmentent la vigueur de l'organisme.

Par un riche apport nutritif l'Ovomaltine répare rapidement les dépenses inhérentes à toute activité. Après une journée de labour épaisse, elle apaise les nerfs et procure par un sommeil réparateur des forces nouvelles pour le lendemain.

L'Ovomaltine se prend facilement comme un déjeuner et réunit sous cette forme alimentaire, à l'état concentré, les principes vitaux des meilleurs aliments naturels : lait, œufs, malt et cacao, réputés par leur action nutritive et fortifiante.

OVOMALTINE

ALIMENT NATUREL TONIQUE

176



OMEGA

NOUVEAUX PRIX
des derniers modèles
Montres: Bracelets

Nickel	215 ^f	325 ^f
Argent	300 ^f	375 ^f
Or, depuis	1100 ^f	1000 ^f

Montre de Précision

Demandez
le Catalogue chez les Horlogers concessionnaires



L'ANNUAIRE INDUSTRIEL
répertoire de la production française

toutes les industries
tous vos clients
tous vos fournisseurs

consulté dans le monde entier
grâce à son répertoire en

6 langues

3 volumes 8000 pages 150^f

tél.: Archives 49-60, 26, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris-5^e

Éditions Paulsen

**LES FILS DE
J. BRÉGUET-BRÉTING**
BIENNE (Suisse)



BREGUET
WATCH CASE

SONT SPÉCIALISTES POUR LA FABRICATION
DE BOITES DE MONTRES EN PLAQUÉ OR

Titre de la feuille d'or : 18 carats
La feuille d'or est régulière.
La Structure de cette feuille est très résistante.
Formes modernes les plus élégantes.
Outilages pour toutes formes et grandeurs.
Décoris cubiques, losanges, etc.
Garantie effective du plaqué or

Demandez le plaqué or

JBB

L'an dernier, nous avions exprimé l'espoir de voir notre effectif atteindre le chiffre de 1.000 membres avant l'assemblée de ce jour. Nous y serions parvenus si, au cours de l'exercice, nous n'avions perdu 58 membres, par suite de décès, départs, cessation de commerce, démissions causées par la situation économique difficile et, aussi, malheureusement, par la radiation de quelques membres qui ne payaient pas leurs cotisations.

Au 31 décembre 1926, notre effectif total était de 807 membres. Au 31 décembre 1927 il était de 942 membres. A l'heure où nous sommes, il est de 963 membres exactement, soit un gain net de 156 membres depuis le 31 décembre 1926.

Voici d'ailleurs la répartition exacte de notre effectif au 31 décembre 1926 et au 31 décembre 1927 :

	1926	1927	Gain
Membres effectifs fondateurs.....	95	100	5
— effectifs.....	558	650	92
— adhérents fondateurs.....	40	44	4
— adhérents.....	114	148	34
TOTAL....	807	942	135

En raison de multiples occupations qui ne lui permettent pas de consacrer à notre institution autant de temps qu'il voudrait, M. Charles Courvoisier-Berthoud nous a exprimé le désir d'être relevé de ses fonctions de trésorier. Tout en regrettant vivement sa détermination, nous ne pouvions faire autrement que d'accéder à son désir. Vous vous associerez certainement à notre Conseil pour adresser à M. Charles Courvoisier-Berthoud les remerciements de notre Chambre de Commerce pour les services que, depuis sa fondation, il a bien voulu lui rendre, en sa qualité de trésorier.

Notre ancien
et notre nouveau
trésorier.

Sur les instances de notre Conseil, notre collègue M. Félix Du Pasquier a bien voulu accepter de remplir les fonctions de trésorier. A tous égards, nul n'était mieux qualifié que M. Du Pasquier pour remplir ces fonctions et nous tenons à lui exprimer ici, tous nos remerciements pour les services qu'il nous a déjà rendus.

Le rapport dont il vous donnera lecture tout à l'heure fait ressortir, pour l'exercice 1927, un déficit de 12.087 fr. 53. En y ajoutant nos déficits antérieurs, le chiffre total de notre déficit, à fin 1927, s'élève à 30.736 fr. 72.

Notre situation
financière.

Le renchérissement constant du prix de toutes choses et les dépenses exceptionnelles auxquelles nous avons dû faire face, expliquent suffisamment cette situation déficitaire, mais il importe d'y remédier. Jusqu'ici, vous le savez, votre Conseil a évité de vous proposer une augmentation du montant minimum de la cotisation, mais, après mûr examen de la situation, il est arrivé à la conclusion qu'une augmentation s'impose. Les propositions qu'il vous apporte, sur ce point, et les modifications qu'elles comportent à l'article 9 de nos statuts, ont été précisées dans le projet de résolution qui vous a été

Nécessité
d'une majoration
des cotisations.

Achat de Bijoux

Transformations Réparations

Joaillerie Horlogerie Bijouterie

F. SENN
13, BOUL^e ST-DENIS

Tél. : Gut. 56-78

BANQUE COURVOISIER
Société Anonyme au Capital de 10.000.000 de Francs
TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
SIÈGE SOCIAL A PARIS, 8, rue d'Artois

Dépôts à vue et à préavis
Conservation de titres
Encaissement de coupons. - Escompte. - Changes
Opérations de Bourse
Location de Coffres-Forts

SOCIÉTÉ ANONYME
M. NAEF & C^{ie}
FABRIQUE DE PRODUITS
DE CHIMIE ORGANIQUE
GENÈVE
PARFUMS ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES
Représentant à Paris
M. CHEVRON, 11, rue Vézelay (8^e)
TÉLÉPHONE : Laborde 15-28

Huiles spéciales
pour
Transformateurs
Interrupteurs
répondant à toutes les conditions
du Cahier des Charges de l'Union
des Syndicats de l'Electricité.
Adoptées par tous les grands constructeurs

Huiles minérales
pour tous usages

Filtre-presse
pour le filtrage et le séchage
des huiles pour transformateurs

H. Mercier & C^{ie}
14, Rue de Liège
Paris
Téléphone : Louvre 23-09

SAVON VERMINCK
extra 72 %

MARQUE EXTRA HERCULE 72 %

Pour l'Hygiène
Pour la Lessive
Pour tous travaux
de propreté
RIEN NE VAUT LE

SAVON VERMINCK
extra 72 %

HERCULE

Fabricants : Etablissem. Verminck S. A., MARSEILLE
Conditions et Prix de gros sur demande

MENUISERIE MECANIQUE
SUTTER
MODELEUR-MÉCANICIEN
146, Rue de Lourmel
Téléph. : Ségur 40-70 PARIS (15^e)
H. MANTELET, Associé, Successeur

MAISON SPÉCIALE
de TIMBRES-POSTE SUISSES
Ch. Guinchard, Berne 1
BEAUMONTWEG, 80. Tél. Chrst. 11.76
Env. à choix les pl. beaux timbres suisses
Prix courant : 50 cts suisses
Achat de timbres suisses anciens, etc.

MANUFACTURE DE CUIVRE ET BRONZE
E. BLANCHOD & C^{ie}
82, rue de Sèze, LYON
Tél. : Vaud 9-45

ROBINETTERIE POUR EAU, VAPEUR, PRODUITS CHIMIQUES
Réparations. Tous travaux suivant croquis ou dessins

distribué et sur lequel nous vous demanderons, tout à l'heure, de vous prononcer (1). Si vous acceptez les propositions de votre Conseil, nos ressources pour l'exercice 1929 s'en trouveront certainement améliorées, mais notre situation demeurera déficitaire si nous ne réussissons pas à accroître nos ressources par une nouvelle et sensible augmentation du nombre de nos membres.

Après les efforts que nous avons faits et qui ont justifié la raison d'être de notre institution, après les marques d'approbation et les remerciements qu'elle a reçus, après la reconnaissance que nous ont spontanément témoignée tous ceux qui ont eu l'occasion de faire appel à nos services, **il est incompréhensible, pour nous, qu'il y ait encore des maisons suisses qui hésitent à prendre leur petite part de nos charges, sous la forme d'une modique cotisation annuelle.**

Répétons, une fois de plus, que si toutes les maisons suisses qui ont, avec la France, des relations d'affaires, si tous les citoyens suisses qui occupent, en France, une situation de quelque importance, voulaient bien comprendre leur intérêt et nous donner leur adhésion, la Chambre de Commerce suisse en France ne jouirait pas seulement d'un budget équilibré, elle ne s'élèverait pas seulement, avec facilité, au premier rang des institutions analogues en France, mais deviendrait du même coup, la plus forte organisation suisse à l'étranger.

Résolus à poursuivre leurs efforts dans ce sens, notre Conseil et notre secrétariat général, comptent sur l'appui de chacun de nos membres et sur l'adhésion de toutes les maisons et sociétés qui, en Suisse ou en France, sont jusqu'ici restées en dehors de notre institution et comme étrangères à nos efforts.

Appel
aux indifférents.

Paris, Juin 1928.

Le Président :

J.-L. Courvoisier.

Le secrétaire général :

Maurice Trembley.

(1) Voir à la page 113 le nouvel article 9 des statuts tel qu'il a été modifié par le vote unanime de l'Assemblée générale.